

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 6 octobre à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 30 septembre, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Dominique TALLÉDEC, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Jean-Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHAYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Joao DE OLIVEIRA, Françoise DELABY, Jocelyn BUREAU, Léa MARIÉ, Laurent FOUILLOUX, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Simon BRUNEAU, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNEREAU, Bernard FLOC'H

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Guylaine YHARRASSARRY pouvoir à Jocelyn GENDEK, Mohamed HARIZ pouvoir à Hélène CRENN, Alexandra JACQUET pouvoir à Matthieu ANNEREAU

ABSENTS : Newroz CALHAN, Éric BAINVEL, Catherine MANZANARÈS, Sébastien ALIX

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Éric COUVEZ

DÉLIBÉRATION : 2025-101

OBJET : APPPOSITION DU DRAPEAU DE L'ONU SUR LE PARVIS DE L'HÔTEL DE VILLE

DÉLIBÉRATION : 2025-101

OBJET : APPPOSITION DU DRAPEAU DE L'ONU SUR LE PARVIS DE L'HÔTEL DE VILLE

RAPPORTEUR : Marcel COTTIN

Conformément aux engagements exprimés lors du Conseil Municipal du 16 juin 2025, il est proposé d'apposer le drapeau de l'ONU sur le parvis de l'hôtel de ville.

Symbole du combat pour la paix et d'une approche multilatérale des conflits internationaux, son pavoisement permettra de symboliser les valeurs de fraternité et de solidarité que la Ville de Saint-Herblain défend et met en œuvre à travers ses politiques publiques.

Conformément à l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales, il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'apposition du drapeau de l'ONU sur le parvis de l'hôtel de ville,
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

Saint-Herblain le : 06/10/2025

Le secrétaire de séance

Le Maire

Éric COUVEZ

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 09 octobre 2025

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 09 octobre 2025